

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413319866

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Action "suivi socioprofessionnel et orientation des publics présentant des problématiques de santé": convention liant le département des Bouches-du-Rhône et le groupement d'étude et de traitement de la lombosciatique (GETS).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association groupement d'étude et de traitement de la lombosciatique (GETS).

L'action relève de l'accompagnement socioprofessionnel. Il s'agit d'un renouvellement d'action.

L'association GETS propose l'action « suivi socioprofessionnel et orientation des publics présentant des problématiques de santé » pour 75 BRSA sur le territoire du département des Bouches-du-Rhône.

L'action propose un accompagnement et un suivi personnalisé incluant un bilan médical spécifique favorisant l'orientation des personnes vers les actions et les dispositifs adaptés. En effet, les pathologies lombaires lourdes et chroniques sont porteuses de gênes fonctionnelles et de handicaps constituant un frein reconnu à la reprise d'une activité professionnelle et d'une insertion sociale. Une mauvaise identification des capacités physiques du bénéficiaire engendre, le cas échéant, des erreurs d'orientation professionnelle, voire des échecs au sein des parcours de réinsertion.

Le suivi des bénéficiaires dans leurs parcours (8 à 10 entretiens par personne) se déroule selon 5 phases distinctes :

1) diagnostic et orientation vers l'action par le médecin des pôles d'insertion départementaux ;

- 2) élaboration d'un bilan capacité physique auprès d'un chirurgien expert du centre Phocéa et éventuellement pratique d'examen para-cliniques complémentaires tels que IRM, scanner, EMG, radiographies dynamiques ;
- 3) suivi du BRSA par le chargé d'insertion, suivi de l'assiduité et de la régularité du BRSA, aide dans la rédaction des courriers, montage d'un dossier auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) selon l'avis médical ;
- 4) évaluation des procédures de suivi socioprofessionnel en concertation avec les partenaires identifiés ;
- 5) lien avec le médecin traitant et réorientation thérapeutique le cas échéant.

Les objectifs de l'action consistent à :

- solliciter l'expertise du GETS et de sa plateforme afin d'identifier les aptitudes restrictions physiques du BRSA atteint de pathologie lombaire ;
- définir un projet professionnel et d'un parcours d'insertion ;
- obtenir une solution pérenne et adaptée au BRSA : accès à la formation, reprise d'activité ; entrée au sein de dispositifs adaptés tels que les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) ;
- orienter en pré-orientation ou réentraînement au travail le BRSA ;
- orienter en soins ou pour l'obtention d'une allocation adulte handicapé (AAH).

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'action couvrant la période du 20/07/2016 au 19/07/2017 :

93 personnes ont été suivies (76 nouvelles personnes et 17 personnes issues de la session précédente) avec une moyenne d'âge de 45 ans.

Concernant ces personnes :

- 29 sont en cours de bilan ;
- 6 reconnaissances travailleur handicapé (RTH) demandées et en attente de décision ;
- 2 obtentions de RTH ;
- 6 obtentions ou en cours d'obtention d'une AAH ; ;
- 8 reconnaissances qualité travailleur handicapé (RQTH) avec pré-orientation ;
- 4 RQTH avec entrée en formation ou en attente de place pour entrer ;
- 6 orientées vers Pôle Emploi, la RQTH étant non justifiée ;
- 6 orientées vers Cap Emploi ;
- 6 en réorientation thérapeutique pour autres pathologies après l'achèvement de leur bilan ;
- 11 en réorientation RSA santé ;
- 9 non revues malgré relances : bilans non finalisés.

Bilan intermédiaire de l'action 2017-2018 couvrant la période du 20/07/2017 au 16/03/2018 :

55 personnes ont été suivies (40 nouvelles personnes et 15 personnes issues de la session précédente) avec une moyenne d'âge de 52 ans.

Concernant ces personnes :

- 21 sont en cours de bilan ;
- 3 obtentions ou en cours d'obtention de l'AAH ;
- 4 ont une demande de RQTH en cours ;
- 2 en RQTH avec demande pré-orientation ;
- 3 en RQTH avec entrée en formation ou en attente de place ;
- 2 orientées vers Pôle Emploi, la RQTH étant non justifiée ;
- 2 orientées vers Cap Emploi ;

- 5 en réorientation thérapeutique pour autres pathologies après l'achèvement de leur bilan ;
- 8 en réorientation RSA santé ;
- 5 non revues malgré relances : bilans non finalisés.

En conséquence les résultats de l'action sont très satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 20/07/2018 au 19/07/2019 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association GETS selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 47 400,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL